

Les salaires du Québec et ceux des autres provinces dans la construction

Ci-dessous un tableau comparatif des salaires payés aux différents métiers de l'industrie de la construction dans les quatre villes les plus importantes du Canada. Les chiffres entre parenthèses indiquent les salaires payés l'an dernier:

	Montréal	Toronto	Winnipeg	Vancouver
Briqueleurs	\$2.10 (2.00)	\$2.46 (2.41)	\$2.25 (2.10)	\$2.40 (2.40)
Menuisiers	1.90 (1.80)	2.30 (2.25)	2.05 (1.90)	2.22 (2.22)
Fin. de ciment	1.70 (1.60)	1.97 (1.85)	1.40 (1.35)	2.22 (2.12)
Electriciens	2.00 (1.90)	2.50 (2.43)	2.10 (1.90)	2.42 (2.40)
Peintres	1.80 (1.70)	2.00 (1.95)	1.65 (1.65)	2.25 (2.22)
Plâtriers	2.12 (2.00)	2.46 (2.40)	2.25 (2.10)	2.35 (2.30)



Vol. XXXIII — No 10

Ottawa, 29 mars 1956

L'employeur n'a pas le droit d'empêcher son employé d'assister comme délégué aux assemblées d'un comité paritaire

L'impôt sur le revenu et les dépenses de congrès

A l'avenir, d'après le discours sur le budget de M. Harris, toute personne en affaires ou exerçant une profession pourra déduire de son montant imposable pour les fins de l'impôt sur le revenu les dépenses que lui occasionne sa participation à deux congrès par année.

La disposition nouvelle ne s'appliquera pas à des personnes qui occupent des emplois comme salariés. De la sorte, la participation des travailleurs à des congrès de leurs organismes syndicaux, celle des agents d'affaires ou même des officiers des mouvements syndicaux, ne sera nullement déductible pour les fins de l'impôt fédéral.

Il est à noter que depuis quelques années, la Division de l'impôt sur le revenu acceptait que les frais encourus durant l'année par les médecins pour assister à deux congrès par année de leurs associations professionnelles, soient déductibles suivant certaines conditions. Or un cas fut contesté dernièrement et la Cour de l'Échiquier qui juge ces cas, avait refusé à un contribuable le droit d'effectuer ces déductions.

Le budget Harris vient clarifier la situation et étendre le droit de déduire ces dépenses à toutes les personnes à leur propre compte ainsi qu'aux membres de professions reconnues.

Les travailleurs syndiqués qui sont tous des salariés ne pourront donc pas bénéficier des avantages qu'offre le budget Harris à cet effet.

(Voir autres renseignements sur le budget en pages 4-5)

Opinion légale de Me Louis-Philippe Pigeon, à la demande du secrétaire du Comité paritaire de l'Industrie de la Chaussure, M. Léonce Girard — La loi fait une obligation, sous peine d'amende, à un membre de comité paritaire d'assister aux assemblées.

"Il est absolument illégal pour un employeur d'empêcher un de ses employés, membre du Comité Paritaire, d'assister à une assemblée de ce Comité."

Telle est l'opinion légale que vient de donner Me Louis-Philippe Pigeon au secrétaire du Comité Paritaire de l'Industrie de la Chaussure, M. Léonce Girard.

Cette opinion avait été demandée parce qu'un employeur de cette industrie avait refusé à l'un de ses employés la permission d'assister à une assemblée du comité, dernièrement.

La réponse de M. Pigeon ne laisse aucune équivoque. Il ajoute plus loin dans sa réponse

"qu'un membre d'un Comité Paritaire est légalement obligé d'assister aux assemblées de ce Comité".

En effet, dit-il, en vertu de l'article 41 de la Loi de la convention collective, "tout membre d'un comité qui refuse ou néglige de remplir les devoirs de sa charge commet un acte illégal et est passible d'une amende n'excédant pas \$25.00 et des frais". Le principal devoir d'un membre d'un comité paritaire, c'est évidemment d'assister aux assemblées régulièrement convoquées.

Acte illégal et abusif de l'employeur

"Par ailleurs, poursuit encore M. Pigeon, l'article 47 de la Loi décrète que "quiconque tente de commettre l'un des actes illégaux ci-dessus prévus ou aide ou incite quelqu'un à commettre ou tenter de commettre un tel acte,

est passible de la pénalité prévue pour un tel acte."

En conséquence, conclut Me Pigeon, "il est évident que l'employeur qui refuse à un salarié à son emploi la permission de s'absenter pour assister à une séance de Comité dont il est membre, incite le salarié à commettre l'infraction. Cet employeur commet donc un acte illégal et est passible de l'amende de \$25.00 prévue à l'article 41 de la Loi. En refusant à son employé la permission de s'absenter pour assister à une séance du Comité Paritaire, l'employeur se trouve à commander à son employé de violer la loi et cela par la menace implicite de renvoi. L'acte de cet employeur est manifestement aussi illégal et abusif que celui de l'employeur qui refuserait la permission de s'absenter pour comparaître comme témoin ou comme juré".

AVIS A NOS LECTEURS

A cause des cérémonies de la Semaine Sainte et du congé de Pâques, nous serons dans l'impossibilité de remettre notre copie à temps pour l'édition du 6 avril prochain.

Nos lecteurs sont donc priés de prendre note que le journal LE TRAVAIL ne sera pas publié le 6 avril prochain.

Nous profitons de la circonstance pour offrir à nos lecteurs et à leur famille nos meilleurs souhaits à l'occasion de cette grande fête de toute la chrétienté.

LA DIRECTION.

JOYEUSES PÂQUES

À TOUS NOS LECTEURS



M. Horace Laverdure, président du Conseil Central de Montréal

M. Horace Laverdure, qui avait occupé le poste de président du Conseil Central de Montréal, avant de décliner la nomination en 1955, a été élu président de cet organisme, la semaine dernière lors des élections annuelles.

Il succède à M. Roger Mathieu qui n'a pas voulu accepter la candidature cette année parce que son travail d'assistant du chef de l'information au journal La Presse ne lui permet pas de consacrer tout le temps nécessaire à la bonne marche des affaires du Conseil Central de Montréal.

M. Ivan Legault a été réélu 1er vice-président, tandis que M. Jean-Robert Gauthier, directeur du Service d'Éducation du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal, a été élu 2e vice-président.

M. Gauthier, qui remplissait la fonction de secrétaire-archiviste auparavant, a été remplacé à ce poste par M. Marcel Lanouette, agent d'affaires du Syndicat des Employés du Commerce. M. Jean-Paul Lefebvre, assistant-directeur du Service d'Éducation de la C.T.C.C., a été élu secrétaire-correspondant en remplacement de Mlle Simone Gélinas qui a refusé la nomination à cause de ses occupations fort nombreuses.

Les élections étaient sous la présidence de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. Dans une allocution, M. Picard a expliqué aux délégués syndicaux au Conseil Central de Montréal, le sens des délibérations de l'assemblée plénière de la semaine précédente à Québec et il a précisé que le mot "fusion" organique est exclu du vocabulaire de la C.T.C.C. et que les décisions finales à ce sujet ne seront prises qu'au prochain congrès de la C.T.C.C. en septembre prochain, alors que le Comité de l'unité syndicale fera rapport de ses démarches auprès des autres centrales syndicales concernant les conditions d'affiliation de la C.T.C.C. à la centrale unifiée.

Dans l'industrie du prélat

Conciliation à Dominion Oilcloth; négociations à Barry & Staines

Une première séance de conciliation a eu lieu vendredi dernier sous la présidence de M. Léopold Rogers, conciliateur du ministère du Travail, pour tenter de régler le différend entre la Dominion Oilcloth de Montréal et le Syndicat des Travailleurs du linoleum qui représente les employés.

L'on sait que les négociations directes entre les deux parties avaient échoué alors que la compagnie avait fait une offre dérisoire sur la question des salaires tout en se réservant le droit de faire sa propre classification. Le syndicat, pour sa part, demandait que la compagnie fournisse cette classification et que celle-ci puisse faire l'objet de discussion et de réajustement de salaire si cela s'imposait.

A Farnham

A Farnham, le même syndicat qui groupe les quelque 175 employés de Barry & Staines, une filiale de Dominion Oilcloth, vient d'entamer les négociations directes pour le renouvellement de la convention collective.

A date, le syndicat a présenté ses demandes à la compagnie qui a demandé le temps d'étudier ces demandes afin de préparer sa réponse pour une prochaine rencontre qui aura lieu après Pâques.

Les employés demandent une augmentation de salaire de 18 cents l'heure, soit 3 cents de plus que leurs confrères de Montréal cela afin de faire disparaître la différence de salaire qui existe entre les deux usines qui font la même sorte de production.

Les travailleurs demandent

aussi la réduction de la semaine de travail de 45 heures à 40 heures avec la pleine compensation, deux semaines de vacances payées après deux années au lieu de trois, trois semaines après 15 ans au lieu de 20 et enfin une quatrième semaine de vacances après 25 années de service.

Le projet de convention comprend aussi plusieurs rajustements de salaire ainsi que la formule Rand avec perception des cotisations syndicales à la source.

Les représentants du syndicat au cours de ces négociations avec Barry & Staines sont MM. H. Guérin, président du syndicat; Louis Papineau, secrétaire-trésorier; V. Dupont, directeur, et M. Ivan Legault, agent d'affaires de la Fédération Nationale des travailleurs de l'industrie chimique.

LA SEMAINE

Le projet de réforme de structures sera discuté au prochain congrès de la CTCC

La réunion plénière de Québec a décidé à l'unanimité de reporter au prochain congrès de la CTCC toute la discussion et les décisions à prendre concernant le projet de réforme de structure de la CTCC.

La résolution adoptée par la plénière demande à l'Exécutif de la CTCC de préparer une application concrète du projet dans une région avec les services et de dire combien coûterait la réalisation d'un tel projet.

L'assemblée plénière a aussi demandé à l'exécutif de la CTCC de faire parvenir aux conseils centraux et aux fédérations le plan concret de cette réforme afin que ces organismes puissent l'étudier et faire leurs recommandations à l'exécutif.

Finalement, après étude de toute la question, l'exécutif de la CTCC et le Bureau confédéral feront des recommandations au congrès.

Le projet

L'on sait que la question avait été abordée au dernier congrès de la CTCC mais que le tout avait été référé à l'exécutif pour plus ample étude et que le Bureau confédéral avait été chargé de convoquer une assemblée plénière au moins deux mois avant le congrès afin de discuter le projet et faire les recommandations appropriées au congrès de 1956. Comme on s'en rend compte, la plénière s'est déclarée insuffisamment éclairée et elle a demandé que les études se poursuivent jusqu'au congrès.

Comme on le sait, le projet prévoyait l'organisation par la centrale syndicale des services d'intérêt général suivants: service d'organisation, service d'éducation, service juridique, service de recherches, Le Travail, organe officiel de la centrale, bureau d'orientation politique, bureau de relations extérieures et bureau de relations intersyndicales.

Le projet définissait les fonctions des fédérations, soit l'étude de des questions d'ordre professionnel et la politique à suivre dans les négociations collectives en accord avec le comité de stratégie.

Les conseils centraux auraient juridiction en matière d'éducation, d'orientation politique, de coopération. Ils devraient fournir leur coopération au recrutement, à l'organisation syndicale et à la propagande en collaboration avec les directeurs régionaux.

Trois syndicats affiliés pourraient former dans une région, un conseil central, avec l'assentiment de la centrale.

Par ailleurs, la centrale pourrait organiser huit (8) bureaux régionaux en vue d'assurer des services en matière d'organisation, de négociations collectives, de conciliation, d'arbitrage, de grève et d'application des conventions collectives et de la législation.

Les huit régions désignées sont les suivantes: région de Montréal, région de Québec, région

de Saguenay, région de la Mauricie, région des Cantons de l'Est, région de la Rive sud, région du Bas du Fleuve et région de Joliette, nord de Montréal, Hull-Ottawa.

Le personnel des différents bureaux régionaux et locaux seraient sous l'autorité de la centrale. Rien toutefois n'empêcherait des syndicats ou des conseils de métiers de retenir les services d'agents d'affaires pour des services spéciaux.

La réunion plénière a donc demandé à l'exécutif de la CTCC de préparer une application concrète de ce plan dans une région donnée et d'estimer le coût d'une telle réalisation en adoptant la résolution suivante:

1° La réunion plénière demande à l'exécutif de la CTCC de préparer une application concrète dans une région, du plan de la réforme des structures, tel que présenté suivant les 8 régions et les services pour chacune d'elles, de même que d'essayer d'évaluer les per capita nécessaires pour réaliser cette réforme.

2° Dans les 2 mois de la présente réunion plénière, l'exécutif de la CTCC fera parvenir ce plan aux fédérations et aux conseils centraux pour leur permettre d'en faire l'étude et de faire parvenir ensuite leurs observations à l'exécutif.

3° L'exécutif de la CTCC tentera, en plus, de rencontrer les Fédérations et les Conseils centraux pour discuter du projet, et après étude de toute la ques-

tion, l'exécutif et le Bureau confédéral feront une recommandation au prochain Congrès.

4° Cette résolution ne signifie pas une acceptation de principe du projet de réforme des structures.

QUEBEC

Le Syndicat Catholique des Imprimeurs et Relieurs de Québec tenait dernièrement ses élections annuelles qui ont donné les résultats suivants: Président: M. Roméo Paradis, élu unanimement. 1er vice-président: M. Henri Robert. 2ème vice-président: M. Georges Dufresne. 3ème vice-président: M. Jean-Paul Tremblay. Secrétaire: M. Adélar Auclair. Trésorier: M. Marcel Godbout. Assistant-secrétaire: M. Roland Roy. Secrétaire-Financier: M. Jean-Paul Audy. Sentinelle: M. Raynaldo Gingras. Directeurs: Messieurs Elzéar Trudel, Eugène Gingras, Marcel Grégoire, Maurice Lachance, Antoine Deslauriers, Robert St-Hilaire, Edmond Richard, Paul Marcoux et Paul-Eugène Chabot, Mlles Marguerite Caron et Evelyne Cazeault.

Délégués au Comité Paritaire: Messieurs: Roméo Paradis, Georges Dufresne, Henri Robert, Marcel Godbout et Adélar Auclair.

Délégués au Conseil Central: Messieurs: Roméo Paradis, Henri Robert, Georges Dufresne, Jean-Paul Audy, Robert St-Hilaire et Adélar Auclair.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie
155 est, Boul. Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ei-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.....

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER



Photo prise lors d'une visite des membres du Comité formé par le Conseil central de Montréal en vue de fournir une aide bénévole aux travaux de réfection de l'hôpital St-Charles-Borromée. On remarquait de gauche à droite, entourant Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger: MM. V.-E. Dupont, Horace Laverdure, William Léger, J.-A. Mallette, Marc Carrière, M. l'abbé Lafontaine, aumônier du Conseil central de Montréal et le Frère Camille, de l'ordre des Frères Hospitaliers de St-Jean-de-Dieu, surveillant des travaux.

(Photo O. Allard)

MONTREAL

Les ouvriers de la construction en corvée le Vendredi saint à l'hôpital St-Charles-Borromée

Les travailleurs des métiers de la construction de Montréal participeront demain, Vendredi saint, à une grande corvée de 24 heures, dans le silence, au travail de réparation et de restauration de l'hôpital Saint-Charles-Borromée, une oeuvre de Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMÉURS ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

C'est ce que nous a communiqué au début de la semaine, M. William Léger, président de la Fédération des Travailleurs des métiers de la construction et du Bâtiment.

Incidentement, M. Léger est le président d'un comité dernièrement nommé par le Conseil Central de Montréal, en vue d'organiser chez les travailleurs du métier de la construction, une corvée destinée à compléter le travail de restauration de l'hôpital devant servir aux vieillards les plus abandonnés.

Ce comité a été formé par le Conseil Central de Montréal en réponse à un appel de Son Eminence à la générosité des citoyens de Montréal.

Après avoir souligné que la réponse des Montréalais à son premier appel de 100,000 heures de travail bénévole avait été spontanée, généreuse et ardente, le cardinal avait ajouté: "Quand nous avons acquis cet hôpital, nous avons fait un acte de foi; mais à mesure que les travaux de restauration se poursuivent, cet acte de foi devient plus héroïque. Nous avons cru d'abord que 100,000 heures de travail auraient servi pour remettre l'édifice en bon état; nous constatons aujourd'hui qu'il faut faire appel une deuxième fois.

La réponse des travailleurs

A cet appel, le Conseil Central nommait un comité chargé d'or-

ganiser une corvée de travailleurs des métiers de la construction pour la journée du Vendredi saint.

Avec la permission de Son Excellence, on travaillera de minuit à minuit le jour du Vendredi saint, dans le plus grand silence, à des travaux de réfection de l'hôpital.

Le Comité du Conseil Central composé de MM. H. Laverdure, J.-A. Mallette, William Léger et V.-E. Dupont a donc pris les mesures nécessaires pour obtenir la coopération des travailleurs des métiers de la construction dont ils ont la charge dans la région de Montréal.

Les principaux métiers de la construction dont l'aide est requise sont les plâtriers, les électriciens et surtout les peintres. Ces derniers se promettent d'être nombreux à la corvée de vendredi, a précisé M. Léger, mais les autres métiers de la construction seront bien représentés, a-t-il ajouté.

M. Léger nous a aussi confié que les autorités du Centre d'apprentissage des Métiers de la construction de Montréal, avaient aussi accordé à leurs apprentis la permission de faire à l'hôpital St-Charles-Borromée leurs huit heures de travaux pratiques. L'on sait que les membres du Comité du Conseil Central représentent

Les comités régionaux d'éducation syndicale sont en pleine action

Le Service d'Education de la C.T.C.C. nous communique les informations suivantes sur les activités syndicales dans le domaine de l'éducation:

A HULL: une grande "semaine syndicale" est en voie d'organisation. Les 14 et 15 avril prochains, tous les syndiqués de Hull et des environs se réuniront pour une fin de semaine d'étude. A cette occasion, les membres des différents syndicats se diviseront en cinq groupes, selon leur allégeance professionnelle. C'est ainsi que les employés d'hôpitaux, les institutrices, les employés civiques, les travail-

leurs de la construction et ceux de l'imprimerie se réuniront, sous la direction de leur exécutif syndical, pour approfondir toutes les questions d'intérêt syndical qu'ils désireront soulever.

Le dimanche, 15 avril, une grande assemblée publique aura lieu à l'hôtel de ville de Hull. Le confrère Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., y prononcera une causerie intitulée: Le rôle du syndicalisme dans la société.

ECOLE D'ACTION OUVRIERE

Plusieurs Ecoles d'Action Ouvrière auront lieu au cours du mois de juin prochain. Les principaux sujets à l'étude, cette année, seront: l'évolution de la C.T.C.C. en regard de l'unité syndicale; la formation des délégués d'atelier, les finances syndicales et le problème scolaire. Une expérience nouvelle sera tentée dans la région de Montréal où tous les Comités Régionaux d'Education doivent unir leurs efforts afin de réunir deux groupes, d'une centaine de syndiqués chacun, pour deux Ecoles d'Action Ouvrière où se rencontreront les militants de Joliette, Hull, Saint-Jean, Granby, Saint-Hyacinthe, Sorel, Drummondville et Montréal. A chacune de ces fins de semaine, deux programmes d'étude seront offerts aux syndiqués dont l'un sera à l'intention des nouveaux membres et des nouveaux officiers et portera sur l'initiation syndicale. Quant aux militants d'expérience, ils discuteront des su-

jets que nous avons déjà mentionnés.

Les détails du programme des Ecoles d'Action Ouvrière seront communiqués plus tard.

A GRANBY: Le jeudi, 5 avril prochain, tous les syndiqués de Granby sont invités à la conférence que prononcera le confrère Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., au sous-sol de l'église Notre-Dame. Le confrère Marchand traitera de l'évolution de la C.T.C.C. Cette conférence sera suivie d'un forum et d'un goûter.

Les quelques nouvelles que nous communiquons aujourd'hui à nos lecteurs sont une preuve additionnelle du bon fonctionnement des Comités Régionaux d'Education. Les syndicats qui n'ont pas encore nommé un responsable ou une équipe qui prendrait en main les activités d'éducation sur le plan local trouveront dans ces notes un encouragement à ne pas différer davantage une initiative qui s'impose.

Elections à la Presse Ouvrière Coopérative

M. Fernand Bourret, du journal LE TRAVAIL, a été élu président de la Presse Ouvrière Coopérative (POC), lors de la dernière assemblée générale de cet organisme à Sainte-Agathe, vendredi dernier.

Il succède à M. André Thibodeau, rédacteur de NOUVELLES OUVRIERES, organe du Congrès Canadien du Travail dans la province de Québec. Le président fondateur de cet organisme de presse ouvrière avait été M. Claude Jodoin, aujourd'hui président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Les autres membres du bureau de direction de POC sont les suivants: Pierre-Louis Gélinas, rédacteur de STEEL LABOR, organe des Métallurgistes Unis d'Amérique (FAT-COI), vice-président; M. Jean Phillip, rédacteur de l'AIGUILLEUR, organe des Amalgamated Clothing of America (CCT), secrétaire; M. Morden Lazarus, de l'agence de presse ouvrière CPA, trésorier; MM. Roland Goedique, de l'Union des Ouvriers Unis des

Brasseries et des liqueurs gazeuses; William Dodge, du journal TRANSPORT, de la Fraternité Canadienne des Employés de chemin de fer et autres transports; André Thibodeau, de Nouvelles Ouvrières; Jacques Morin, secrétaire-exécutif de la FUIQ, et Mlle Dorothee Vincent, de LA VOIX DES MANUELS, de la Fraternité Canadienne des Employés municipaux de Montréal (CCT) directeurs.

M. Jacques Déom a été confirmé dans ses fonctions de rédacteur du bulletin de nouvelles de POC.

L'assemblée générale de POC a étudié les moyens d'étendre son influence à travers toute la presse ouvrière d'expression française au Canada et d'accorder d'autres services aux membres de la coopérative.

les travailleurs sur la Commission d'Apprentissage.

Ce travail, tout en permettant à l'apprenti de se perfectionner dans son métier, lui fournit aussi l'occasion de faire une oeuvre utile et méritoire, d'ajouter M. Léger.

RIEN POUR LE PETIT SALAR

"L'automation," paradis ou misère ?

Sous ce titre, Daniel-Rops, pour lequel nous n'avons jamais caché notre admiration, et qui vient d'entrer à l'Académie française, livrait en février dernier à l'agence de presse A.P.P. un long article sur le problème de l'automation.

Le grand penseur rappelle, après avoir expliqué ce qu'est l'automation, qu'en 1929 et 1933, dans un livre intitulé *ELEMENTS DE NOTRE DESTIN*, il avait indiqué que là était le vrai problème de l'humanité et essayé de voir quelles questions précises allaient se formuler.

Il n'était pas le seul; un livre comme la *REVOLUTION NECESSAIRE* de Robert Aron et Arnaud Dandieu ainsi que l'œuvre colossale de Jacques Duboin sur le même sujet, rejoignent les propres efforts de Daniel-Rops.

En 1949, nous avons les mêmes préoccupations lorsque nous écrivions *SCANDALES DE L'ECONOMIE* en prétendant que la façon de "mettre la machine au service de l'homme, c'est de trouver une formule pour répartir ses produits équitablement entre tous les hommes".

Nous n'hésitons pas non plus à déclarer caduques les notions de salaire et de profit ainsi qu'on les envisage actuellement. L'abondance tue le profit à tel point qu'on détruit la production pour conserver la valeur marchande.

Comme le précise Daniel-Rops dans l'article que nous citons de l'hebdomadaire franco-américain *LE TRAVAILLEUR* du 23 février dernier, théologiquement, il faudra faire un effort non moins considérable en replaçant la notion du travail-châtiment dans un cadre nouveau:

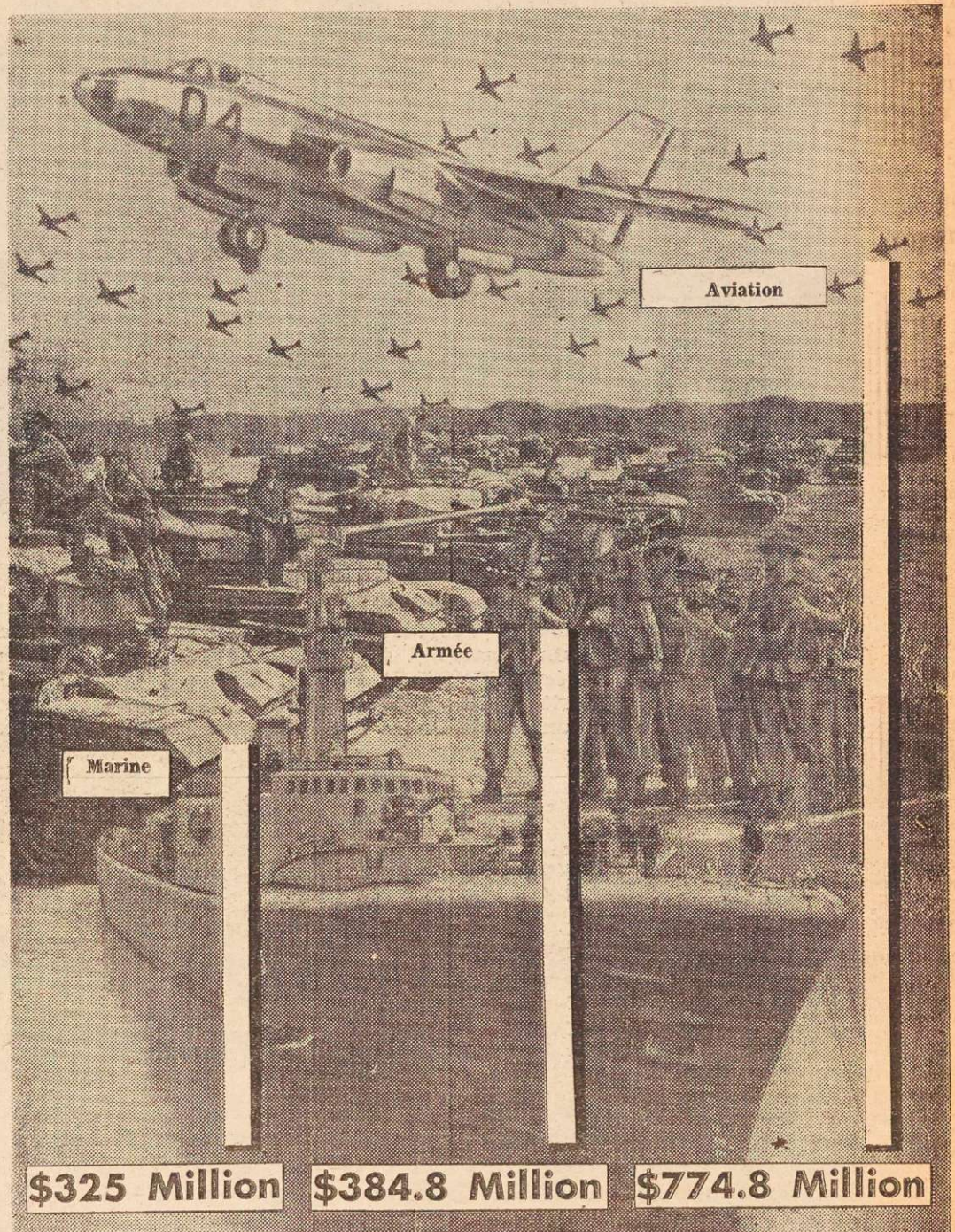
"Il a fallu attendre un quart de siècle, et la généralisation de l'automation, son expansion dans de très grandes entreprises pour que l'opinion publique commençât à s'émeouvoir. Il est bien vrai que la substitution de la machine à l'homme, qui va nécessairement, fatalement se généraliser, va placer l'humanité entière devant des énigmes qu'il lui faudra d'une façon ou d'une autre, résoudre. L'automation entraîne deux conséquences; elle accroît, dans des conditions qui, théoriquement, peuvent être tenues pour illimitées, la productivité humaine dans l'ordre technique; mais en même temps, elle élimine le travail de l'homme, c'est-à-dire qu'elle lui interdit d'user de son droit ancestral de "gagner sa vie en travaillant". Du premier point de vue, c'est bien une sorte de paradis terrestre qu'on découvre à l'horizon, du second point de vue, c'est la misère...

Comment donc concevoir un univers régi de plus en plus par l'automation? Pour comprendre, il faut, comme disent les mathématiciens "passer à la limite", envisager un système où tout le travail serait fait par des machines (ce système n'était pas encore pour demain, peut-être même n'était pas tout à fait possible). A ce moment-là, à moins de tuer tous les hommes, il faudra bien dissocier le droit à la vie du droit au travail. Il faudra admettre que l'homme a le droit de manger, d'être vêtu, d'être logé, même si la société technique ne lui permet pas de

"gagner son pain". Dans un monde régi par l'automation, le "travail", au sens actuel du terme, sera celui de quelques ingénieurs pressant sur des boutons. Il faudra évidemment trouver autre chose pour le reste de l'humanité, aussi bien pour la faire matériellement vivre que pour occuper ses loisirs. C'est devant de telles perspectives, — il faut le reconnaître, stupéfiantes, déconcertantes, — que nous nous trouvons placés. Et le plus évident devoir qui incombe aux hommes de notre temps, je veux dire à ceux qui sont capables de réfléchir, est de penser cet avenir, de tâcher de l'aider à naître, et de faire qu'il naisse non pas contre l'homme mais pour lui!

Cela suppose, de toute évidence, l'abandon de bien de nos concepts traditionnels, de maintes notions que nous tenons pour fondamentales: celle du "salaire", celle du "profit" par exemple. Cela suppose aussi un grand effort pour essayer de dégager ce qui, dans l'homme, est fondamental, essentiel, en dehors des servitudes auxquelles il est aujourd'hui soumis. Oserons-nous ajouter que, théologiquement, cela demande un effort non moins considérable: pour replacer la notion même de travail-châtiment, telle qu'on la trouve dans la Bible, dans un cadre entièrement neuf?

Mais, en attendant même que l'humanité ait atteint le but qu'on peut déjà entrevoir, d'autres efforts, lui sont impartis dans une phase intermédiaire qui est précisément celle où nous



sommes. L'adaptation de l'humanité à l'automation ne se fera pas sans graves crises. Il faut dès maintenant déterminer comment la production démesurément accrue de la technique pourra être répartie sur l'humanité entière: nous en sommes encore très loin. Il faut dès maintenant régler les modalités du développement de l'automation pour qu'il n'aboutisse pas seulement à créer des millions de chômeurs. Il faut aussi ordonner ce développement de telle sorte que, pour des raisons économiques, certains s'opposent à ce qui est cependant la libération de l'homme et que tant et tant d'êtres se trouvent encore soumis aux besognes automatiques où la machine pourrait les remplacer. C'est tout un système à la fois économique et social qui est à penser en fonction de l'automation nécessaire, et inéluctable. Et c'est ainsi dans la mesure où ils seront capables de le penser — et de s'y adapter, — que les peuples demain seront grands... — ou disparaîtront."

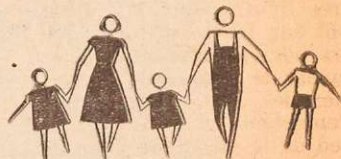
Profits plus élevés de Dupont of Canada Ltd.

TORONTO (POC) — La compagnie Dupont of Canada Ltée (1954) formée en 1954 par suite d'un démembrement de la Canadian Industries Ltd. (CIL), a connu une forte augmentation de profits au cours de sa première année d'opération, d'après le rapport annuel de cette compagnie.

Le profit net pour l'année se terminant le 31 décembre 1955 s'est élevé à \$6,368,976 comparativement à \$4,213,000, l'année précédente.

Pour obtenir ces chiffres, à la suite du démembrement, on a pris comme base, les gains réalisés au cours du deuxième semestre de 1954 et du profit réalisé au cours du premier semestre.

**PROTEGEZ-VOUS
CONTRE
LES FRAIS
MEDICAUX
CHIRURGICAUX
ET HOSPITALIERS**



**L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE
A TOUS SES SYNDIQUES**

**LES SERVICES DE SANTÉ
DU QUÉBEC**

Site social: 39, rue Caron, Québec, P. Q.

RIE DANS LE BUDGET HARRIS

Le budget présenté mardi soir dernier par le ministre des Finances, l'hon. Walter Harris n'apporte pour ainsi dire aucun soulagement aux contribuables canadiens. Ainsi que l'exprimait un journal anglais du matin de Montréal, *The Herald*, c'est un zéro sur toute la ligne. D'ailleurs les principaux journaux du pays nous montraient M. Harris nous indiquant clairement du geste qu'il n'apportait aucun soulagement aux fardeaux des contribuables.

Toutes les classes de la société ont protesté après avoir pris connaissance du discours de l'hon. M. Harris. Les manufacturiers, les producteurs, les cultivateurs, par la voix de leurs représentants attitrés ont manifesté leur mécontentement.

Les travailleurs salariés, pour leur part, n'ont aucune raison valable pour considérer d'un bon oeil le budget Harris.

Les dépenses fédérales

Pour l'année fiscale 1956-1957, M. Harris prévoit des revenus dans l'ordre de \$4,763,000,000, tandis qu'il prévoyait des dépenses pour \$4,650,000,000, ce qui laisse prévoir un surplus de quelque \$113,000,000.

Chaque dollar de revenu se répartit comme suit d'après sa source: 27 cents proviennent de l'impôt personnel sur le revenu; 26 cents proviennent des taxes de vente et d'accise; 23 cents proviennent des profits réalisés par les corporations; 13 cents proviennent des droits d'entrée sur les produits étrangers, tandis que 11 cents par dollar proviennent d'autres sources, dont les revenus de la poste, etc.

Voici maintenant comment se répartissent les dépenses fédérales pour l'année 1956-1957 pour chaque dollar:

40c vont pour la Défense nationale; de cet item, l'Aviation acquiesce \$774,800,000, l'Armée, \$384,800,000, tandis que la Marine requiert \$325 millions de dollars.

Les affaires des Vétérans acquiescent 6 cents par dollar, tandis que le service de la dette du Canada requiert 11 cents par dollar.

De la sorte, la Défense nationale, les affaires des Vétérans et le service de la dette, une résultante de notre participation passée à des aventures de guerre, nous coûtent 57 cents par dollar de taxe au Canada.

La sécurité sociale, qui comprend les pensions de vieillesse, les allocations familiales et autres mesures du genre, ne prennent que 14 cents par dollar, les subsides aux agriculteurs et les autres dépenses, prennent soin du reste.

L'impôt sur le revenu

Il est clair que, d'après les chiffres fournis par M. Harris, l'impôt sur le revenu des particuliers pourrait disparaître complètement si l'on cessait de fabriquer des avions, des navires et d'entretenir des hommes sur le pied de la guerre sous le prétexte de la défense nationale. On a vu que ces trois Services prennent à eux seuls plus de \$1,484,800,000, tandis que l'impôt sur le revenu des particuliers rapporte, selon les prévisions pour l'année 1957, \$1,265,000,000.

Nous ne demandons pas tant; nous ne demandons pas que le Canada cesse complètement de

se préoccuper de sa défense et de celle des autres pays. Mais ce que nous voulons, c'est que l'on construise quelques avions de moins, que l'on dépense moins pour la construction d'une marine de guerre et les forces armées et que l'on diminue de quelque peu, l'impôt sur le revenu des familles à petit revenu.

Est-il exagéré de demander qu'un père de famille jouisse d'au moins une exemption de base de \$3,000 s'il n'a pas d'enfant et que l'exemption pour chaque enfant soit supérieure à \$150 par année, ainsi que la C.T.C.C. et tous les organismes représentant les salariés, l'ont demandé.

Le budget de l'an dernier

Le budget de l'an dernier fut surtout favorable aux corporations et aux récipiendaires de dividendes. Par exemple, les grosses corporations ont obtenu une réduction de 2 pour 100 en 1955, tandis que les actionnaires pouvaient recevoir un revenu accru de \$9,760.00 à \$11,133.00 sans payer un cent d'impôt sur le revenu.

On aurait pu s'attendre à ce que cette année, M. Harris se préoccupe davantage des petits salariés ignorés, l'an dernier.

M. Harris aurait pu, s'il avait voulu, redistribuer plus équitablement les richesses canadiennes, augmenter les taxes sur les revenus des corporations qui ont vu leurs profits augmenter de plus de \$500,000,000 en 1955 et réduire au contraire la taxe de vente de 10 pour 100 sur les objets de première nécessité pour les riches comme pour les pauvres, comme les vêtements, les chaussures, les nécessités domestiques.

Il aurait pu encore faire disparaître le plancher de 3 pour 100 actuel sur les dépenses médicales déductibles; il aurait encore pu réduire l'impôt sur le revenu des salariés qui se classent dans les catégories inférieures à \$3,000.00.

Il aurait encore pu faire disparaître le plafond de \$60.00 sur la présente taxe de la sécurité sociale et établir une échelle proportionnelle à la capacité de payer, afin de faire disparaître cette injustice faite à un salarié de \$3,000.00 qui doit acquitter la même taxe sur la sécurité sociale que le salarié de \$100,000.00.

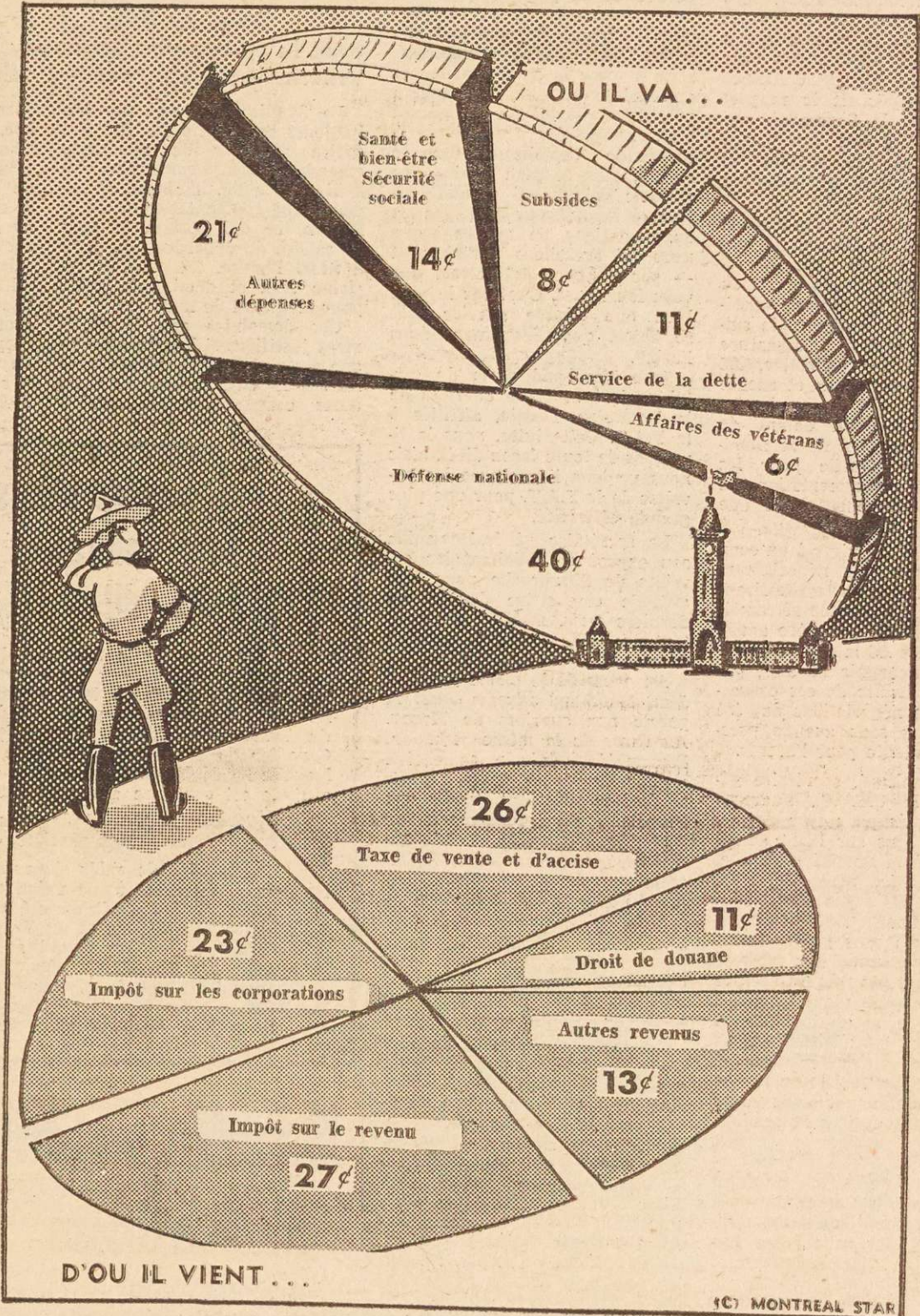
L'an prochain, paraît-il, nous aurons des élections fédérales. Se pourrait-il que les stratèges

du parti au pouvoir aient voulu orienter le budget de façon à pouvoir accorder le plus de dégrèvement possible l'an prochain à la veille des élections, ce qui aurait pour effet de faire oublier la politique fiscale des années passées?

Rien n'est impossible à cet égard tout comme dans notre province, on tâche, au cours de la dernière année du régime, de se garder d'indisposer l'électorat ouvrier en proposant des mesures que l'on réserve pour les premières années suivant les élections.

Espérons que les contribuables comme tous les électeurs, n'auront pas la mémoire courte et n'oublieront pas de scruter non seulement le budget de l'année précédant les élections, mais bien tous les actes du régime depuis son élection.

Le dollar du contribuable



(C) MONTREAL STAR

Progrès de l'Assurance-Vie Desjardins

Fondée en 1948 par les Caisses Populaires Desjardins, cette jeune institution commença à opérer en septembre 1949. Depuis cette date, elle n'a cessé de progresser à un rythme très accéléré.

A la publication de ses états financiers, au 31 décembre 1955, elle déclare un montant d'assurance vie en vigueur de \$184,744,776. C'est là un résultat digne de mention si l'on tient compte de sa récente fondation!

Son actif de \$2,152,823.94 a augmenté de plus de \$800,000. dans la seule année de 1955. Pendant la même période, elle enregistra un surplus d'opération de \$257,706.99. A même cet excédent, un montant de \$34,212.55 fut attribué pour le paiement de dividendes à ses assurés et l'on constitua des réserves de \$110,000. pour prévenir certaines éventualités.

L'analyse du bilan de la Compagnie prouve la sagesse de son administration. Le portefeuille jouit d'une excellente répartition et les réserves tant actuarielles que contingentes assurent sa solvabilité économique.

Au chapitre des revenus, nous trouvons un montant de \$1,429,270.88 à comparer à \$652,327.91. Ces déboursés ont été effectués sous forme de réclamations de décès et d'invalidité, de pensions, de valeurs de rachat sur polices et de dividendes.

Mentionnons que l'Assurance Vie Desjardins, au cours de sa dernière année d'opération, est venue s'associer aux institutions similaires pour aider le pays à solutionner le grave problème actuel de l'habitation familiale. En effet, elle a commencé à consentir des prêts hypothécaires qui iront en augmentant avec les années.

Dans le textile, le plan boni, une source d'exploitation

Le Syndicat de la Dominion Textile de Sherbrooke a réuni son assemblée générale dimanche dernier dans le sous-sol de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc. Les membres avaient été convoqués pour entendre le compte rendu des dernières négociations avec la Compagnie. L'agent d'affaires Armand Marquis fit le rapport des offres de la Compagnie qui se ramènent à des concessions sur des points très secondaires et à des améliorations minimales dans les salaires.

Le Syndicat avait tout d'abord demandé .05 de l'heure rétroactif à octobre 1954 plus .05 rétroactif à octobre 1955 et .05 en octobre 1956. La contre-proposition de la Compagnie fut la suivante: .02 à partir de la signature de la convention collective, .02 pour la seconde année et encore .02 pour la troisième année. La dernière convention datant de 1952, la proposition de la Dominion Textile signifie pour les ouvriers, une augmentation de .06 l'heure seulement pour une période de 7 ans.

Dans le but d'arriver à un compromis, les agents négociateurs de la Fédération du textile firent une nouvelle offre: .03 rétroactif à 54, .03 pour la première année du contrat et .05 la deuxième année. La Compagnie ne s'est pas montrée satisfaite de ces concessions et les négociations ont été interrompues sans aucune perspective d'entente pour l'avenir.

Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., s'adressa aux syndiqués pour leur donner ses impressions sur l'état actuel du conflit à la Dominion Textile. La Compagnie, pense-t-il, n'est pas encore allée jusqu'au bout des concessions qu'elle est prête à faire. Mais sans grève, il est probable que ses offres définitives ne seront pas très différentes de celles qu'elle vient de faire. Là-dessus, le secrétaire général souligne que les négociations ne peuvent avoir aucune efficacité si la Dominion Textile ne trouve pas continuellement dans ses moulins, des ouvriers déterminés d'une façon pratique à obtenir justice. Il faut que chaque ouvrier trouve un moyen de faire comprendre à la Compagnie qu'il n'est pas content, qu'il est décidé de protester sans cesse jusqu'à ce qu'on lui accorde ce qu'il demande. Dans ces conditions, la Dominion Textile comprendra qu'à la table de négociation elle a affaire non pas à un ou dix négociateurs, mais à des milliers d'ouvriers fermement décidés à

améliorer leur sort. Jean Marchand ajoute qu'il ne faut pas se faire d'illusions sur les difficultés du combat. Il ne faut pas perdre de vue, dit-il, que nous nous attaquons non pas à quelques individus de mauvaise foi, susceptibles d'être remplacés, mais à toute la structure de ces entreprises qui, elle, ne changera pas, même si tel ou tel gérant était remplacé. La principale source de l'exploitation, dans le textile, c'est le plan boni — ce système odieux qui permet toujours à l'employeur de payer les augmentations de salaire que nous lui arrachons péniblement — par un surcroît d'effort que vous fournissez. C'est sur le plan boni que chaque ouvrier doit se battre quotidiennement dans l'usine.

Jean Marchand parla du cartel projeté avec les ouvriers de la Dominion Textile, affiliés à la F.A.T. Cette lutte, nous la livrerons de toute façon dit-il, mais nous voulons livrer avec les ouvriers de la F.A.T. pour une plus grande efficacité.

Le secrétaire général termina son exposé en félicitant les ouvriers de Sherbrooke pour leur attitude combative durant ces derniers mois, mais en les mettant en garde contre le manque de persévérance dans l'effort.

Au cours de la même journée, Jean Marchand adressa aussi la parole aux ouvriers de Magog. Au cours de la même réunion, l'assemblée générale se choisit un nouvel exécutif. Raoul Caouette devient président, tandis que Rosaire Vachon demeure à son poste de vice-président. Les autres élus sont Yvan Lacaille, secrétaire, Gérard Vachon et Edmond Gaucher.

A. L.

SOREL

Le Syndicat National de l'Industrie métallurgique de Sorel procédait dernièrement à l'élection de ses officiers. Les résultats ont été les suivants: président, Lucien Demers; vice-président, René Kane; secrétaire, G.-E. Marchand; trésorier, Maurice Jean; secrétaire-financier, Jean Rousseau; directeurs, Adélarde Ledoux et Oscar Galien.

C'est M. Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie qui agissait comme président d'élection tandis que M. Roland Salvail, agent d'affaires du syndicat, agissait comme secrétaire.

PORT-ALFRED

Débuts des négociations avec Saguenay Terminals Ltd.

Deux syndicats de la région viennent d'entreprendre des négociations avec la compagnie Saguenay Terminals Limited à Port-Alfred pour le renouvellement des conventions collectives qui expirent le 14 mai 1956.

Le Syndicat national des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha! désire apporter de nombreux amendements à la convention collective actuelle. D'abord, il réclame une augmentation de \$0.40 l'heure, ce qui portera le taux de salaire du débardeur de \$1.50 à \$1.90 l'heure. De plus, il réclame taux et demi, soit \$2.85, pour le travail de nuit.

Ces demandes sont parfaitement justifiées si l'on regarde ce que gagnent les débardeurs dans les autres ports océaniques canadiens comme Montréal, Saint-

Jean, Halifax, Vancouver, Québec, etc. Ainsi, le débardeur de Vancouver gagne \$2.19 l'heure, celui de Montréal \$1.88 à partir de 1956, celui de Halifax \$1.78 et celui de Québec \$1.73. Partout ou à peu près, le travail de nuit est rémunéré au taux et demi du salaire régulier alors qu'à Port-Alfred la compagnie paie une petite prime de \$0.06 l'heure. Bien plus, dans ces ports, les employeurs contribuent à un fonds de sécurité qui leur coûte \$0.15 par homme-heure et à Vancouver \$0.06 par homme-heure. C'est di-

re, chers amis, que les débardeurs de Port-Alfred tirent de l'arrière en fait de salaires au Canada. Cette année, ils ont décidé de rattraper en partie le temps perdu. Qui peut le leur reprocher?

Les débardeurs veulent aussi un taux double du salaire régulier le dimanche, aux heures de repas et des réajustements dans les taux prévus pour la manutention de certaines cargaisons et quelques congés additionnels. Encore là, ils se limitent à demander ce que leurs camarades de travail ailleurs ont déjà depuis longtemps.

Les débardeurs demandent également à la compagnie une procédure de règlement de griefs améliorée et des clauses plus favorables pour eux dans les cas de promotions, de mises à pied et de réembauchages. Le syndicat demande la formule Rand comme mesure de sécurité parce que le travail est très irrégulier: ce qui rend très difficile le recrutement de nouveaux membres.

Enfin, le syndicat demande l'inclusion dans la convention collective d'une série d'articles qui établissent les conditions de travail comme cela existe partout ailleurs. Ce sont là des clauses vitales aux travailleurs parce qu'elles les protègent contre toute modification de leurs conditions de travail faite sans leur consentement.

Le Syndicat des employés salariés de Saguenay Terminals Limited désire lui aussi apporter des amendements à la convention collective qui régit les employés de bureau de cette compagnie.

Il demande d'abord la semaine de 5 jours. Actuellement, ces employés font 5 jours pendant la saison morte et 6 jours d'ouvrage pendant la saison de navigation.

De plus, les employés de bureau veulent une réduction de la semaine de travail pendant la saison de navigation. Les employés qui travaillent toujours de jour veulent la semaine de 35 heures, ceux qui travaillent sur trois équipes rotatives veulent la semaine de 40 heures et ceux qui sont sur deux équipes rotatives veulent la semaine de 50 heures.

Enfin, ils demandent une hausse de \$10.00 par semaine des taux actuels établis dans la convention. Tout comme les débardeurs, ils veulent la formule Rand, une procédure de règlement de griefs améliorée et de meilleures clauses en ce qui a trait aux mises à pied, aux réembauchages et aux promotions et quelques congés payés additionnels.

Il est trop tôt pour se prononcer sur le résultat des négociations qui ne font que commencer avec Saguenay Terminals Limited.

Toutefois, le syndicat des débardeurs et celui des employés salariés espèrent bien qu'ils en arriveront à une entente sans trop de difficultés parce qu'ils croient leurs demandes justifiées et qu'ils ont toujours réussi à trouver un terrain d'entente dans le passé.

Les raids intersyndicaux sont contraires à l'esprit d'unité, dit M. Claude Jodoin

A l'occasion de la tentative des Mineurs Unis d'Amérique, local 50 d'organiser les employés de la Commission du Transport de Montréal, MM. Claude Jodoin et Donald MacDonald, respectivement président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, et secrétaire-trésorier du Congrès Canadien du Travail, ont émis une déclaration conjointe dans laquelle ils déplorent la tentative du local 50 parce que cette attitude est contraire à l'esprit d'unité et de coopération.

La Gazette du Travail du mois de février dernier cite le texte des deux dirigeants ouvriers, dans les termes suivants: ..

"L'entreprise de raids dans le but de faire passer des travailleurs membres d'une union dans une autre est entièrement contraire à l'esprit d'unité et de coopération. Au nom du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et du Congrès Canadien du Travail qui se fusionneront bientôt dans le Congrès du Travail du Canada, nous déplorons le geste de ceux qui tentent de diviser les employés de tramway de Montréal et nous demandons aux travailleurs de rester unis avec le million de travailleurs de nos deux congrès."

Echelle mobile pour les cotisations syndicales

LONDRES (POC) — Un syndicat de travailleurs des métiers de la construction en Angleterre vient d'adopter, par un vote de trois contre un, le paiement des cotisations syndicales d'après une échelle mobile.

Michel Chartrand est acquitté une autre fois

Vendredi dernier, M. Michel Chartrand a été de nouveau acquitté de l'accusation d'avoir participé à un attroupement illégal au cours de la grève des employés de l'usine Belgo de la Consolidated Paper de Shawinigan au cours de l'été dernier.

Le juge Léon Girard qui présidait à l'audience qui eut lieu à Shawinigan, a acquitté M. Chartrand en déclarant que la preuve soumise, loin d'incriminer l'accusé, démontrait au contraire que l'accusé avait aidé la police à disperser l'attroupement.

En vertu de cette décision, les membres de l'Union des Travailleurs des métiers de la construction verseront comme contribution syndicale une certaine proportion de leur gain horaire. Dans le cas des hommes de métier, cette contribution s'élèvera chaque semaine au tiers de leur gain horaire. Pour nous exprimer en langage de chez nous, cela veut dire qu'un ouvrier de la construction dont le salaire horaire est de \$1.50, sa contribution syndicale hebdomadaire sera de 0.50 cents.

Cette décision aura pour effet d'augmenter d'environ 25 p. 100 la contribution syndicale que doivent actuellement verser les travailleurs de la construction en Angleterre.



BAS DE NYLON
AVEC COFFRET
A BIJOUX **90c**

Voici une offre réellement sensationnelle pour anniversaire ou cadeaux de fêtes. "Une paire de Bas Nylon, de première qualité, d'une valeur de \$1.50, de couleur neutre ou Bas Blancs pour Gardes-Malades." Chaque paire est contenue dans un joli coffret à bijoux.

Vous obtiendrez une paire de ces superbes bas en incluant dans une même enveloppe, \$0.90 avec un bouchon d'un de nos 15 produits Mathieu (SIROP, NERVINE, INHALATEUR MATHIEU, etc.). Postez-nous le tout en donnant la couleur, la politure, votre nom et adresse en lettres carrées. Nous n'acceptons pas de C.O.D. ni de chèques. L'offre expirera le 1er janvier 1957.

La Cie J. L. MATHIEU Ltée, Sherbrooke

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

La séniorité

A la requête de plusieurs membres qui veulent être au courant de la clause de séniorité de la convention collective, nous publions cette semaine, plusieurs extraits de la convention collective signée avec la Canadian Vickers en septembre dernier.

Article 18, paragraphe H— "Quand un employé aura complété 90 jours avec la compagnie, il deviendra un employé régulier et sa séniorité comptera à partir du premier jour de service dans tout métier ou occupation d'un département donné. S'il est transféré de tout métier ou de toute occupation d'un département de la compagnie, il conservera sa séniorité".

L'article 18, paragraphe i, se lit comme suit: "Tout employé conservera sa séniorité basée sur la longueur de service, excepté dans les circonstances suivantes:

"Un employé qui comptera moins d'une année de service perdra sa séniorité s'il est mis à pied pour une période de plus de six mois.

"Un employé qui comptera d'une à deux années de service perdra sa séniorité s'il est mis à pied pour une période dépassant neuf mois.

"Un employé de deux années de service ou plus, perdra son ancienneté s'il est mis à pied pour une période excédant une année complète".

Une danse en avril

Les membres sont priés de noter que l'on est à compléter l'organisation d'une danse qui aura lieu le samedi 14 avril prochain. Les billets sont maintenant en vente et l'on peut s'en procurer au local de l'Union ou en s'adressant au délégué de chaque département.

Cette danse est organisée conjointement par l'Union internationale des machinistes et l'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers. La soirée aura lieu au local de l'Union au no 4937, Notre-Dame-est et elle débutera à 8 heures p.m. Un orchestre de renom fera les frais de la musique, tandis que des rafraîchissements seront servis au cours de la soirée.

En deux lignes

Les trous profonds qui existent sur les terrains de stationnement de la compagnie devraient être remplis de sable, de pierre ou de cendre au plus tôt. Quelques-uns ont même un pied de profondeur.

* * *

Qu'est-il advenu du tirage organisé et des douzaines de billets vendus par notre Sherlock Holmes miniature?

* * *

On nous a aussi confirmé que ceux qui achètent des billets de hockey du même personnage

Sentence arbitrale favorable à 1,400 employés d'hôpitaux de Montréal

A la suite d'une sentence arbitrale rendue dernièrement par le juge André Montpetit, plus de 1,400 employés d'hôpitaux de Montréal recevront une augmentation de salaire de \$4.00 par semaine pour les hommes et de \$3.00 pour les femmes.

La sentence qui fait suite à un arbitrage privé et que les deux parties s'étaient engagées à respecter, couvre les employés de cinq hôpitaux des RR. SS. de Charité de la Providence, soit l'hôpital St-Jean-de-Dieu, l'hôpital de Verdun, l'hôpital Sacré-Coeur de Cartierville, l'hôpital St-Joseph de Lachine, et l'hôpital Notre-Dame de Lourdes.

Alors que la direction des hôpitaux et ses représentants dans les négociations ont tenté de saboter le régime de sécurité syndicale, le juge Montpetit a décrété l'inclusion de la formule de l'atelier syndical imparfait avec formule Rand, ce qui veut dire que tous les employés, membres ou non du syndicat, doivent payer leur cotisation syndicale tandis que les nouveaux employés doi-

vent donner leur adhésion au syndicat dans les 30 jours de leur embauchage.

Les travailleurs ont aussi obtenu d'autres avantages économiques dont une prime de nuit de \$3.00 par semaine pour les employés travaillant continuellement de nuit et de 60 cents par nuit pour ceux qui travaillent occasionnellement la nuit.

Après douze mois de service continu, ceux qui n'ont pas bénéficié, pendant la période des négociations, d'augmentation contractuelle ou autre de salaire, recevront, les hommes, une compensation de \$104.00 et les femmes, \$78.00.

Il est entendu que les augmentations de salaire seront applicables non seulement sur les échelles mais aussi sur les salaires effectivement payés, c'est-à-dire que les employés bénéficiant actuellement de salaires plus élevés que les salaires prévus par la convention précédente recevront eux aussi leur augmentation de salaire.

Les congés payés qui sont au nombre de 10 seront payés à ceux des employés dont le jour de congé payé tombe ou un samedi ou un dimanche ou un jour de repos hebdomadaire ou pendant les vacances.

Enfin l'assurance indemnité de salaire reste en vigueur. Toutefois, l'employeur devra payer aux salariés les six premiers jours qui ne sont pas payés par la compagnie d'assurance.

La convention qui est entrée en vigueur, a été conclue pour une période d'une année.

Bureau: MA. 2121
Domicile: TU. 2839

Fernand Pion
Courtier d'assurances

Représentant la Société
d'Assurance des Caisses
Populaires et autres.

507 Place d'Armes, Suite 600
MONTREAL

* après
7 ANS
DE PROGRÈS

	PAIEMENTS AUX ASSURÉS	ACTIF	ASSURANCE EN VIGUEUR
1953	\$ 43,681.	\$ 1,033,230.	\$ 21,960,303.
1954	\$ 88,302.	\$ 1,352,184.	\$ 68,405,016.
1955	\$ 465,979.	\$ 2,152,823.	\$ 184,744,776.

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

SIÈGE SOCIAL, LÉVIS, P.Q.

* EN OPÉRATION DEPUIS
SEPTEMBRE 1949
SEULEMENT.

N.B. SUR DEMANDE, UNE COPIE DU BILAN VOUS SERA ADRESSÉE

Budget Shows Disregard For The Needs Of Those Canadians In Lower Income Brackets

By Russ BELL

OTTAWA (CPA)—In two budgets that the present Minister of Finance has brought down in Parliament, he has shown a callous disregard for the needs of a large number of Canadians whose meagre incomes do not in any way reflect the expanding wealth of this country.

Let us just take a minute to recall what happened last year. Of the tax concessions made in the budget brought down in 1955, most of them went to the corporations, to those living on dividends from corporations, and to those in the higher income brackets. The large corporations got a 2% tax reduction, while a shareholder who was a married person with no dependents, to take just one example, got an increase from \$9,760 to \$11,133 in the unearned income he could receive from Canadian corporations without paying a single cent of tax! Then, after one got behind the deceptive manner in which the Minister of Finance presented his income tax reductions, one found that these reductions were not, as the Minister had tried to make out, graduated according to ability to pay. On the contrary, they simply amounted to a flat 2% reduction of taxable income right across the board. This meant a considerable saving to those in the higher income brackets, but almost nothing to the lower income groups.

The Minister explained, in reducing corporation taxes in the early part of last year, that this was needed to provide the sagging economy with a "shot in the arm". For the past some months, however, the government has indicated concern over "inflationary" tendencies. But has it raised corporation taxes to check these "tendencies?" Indeed not, despite the fact that corporations increased their profits by a whopping \$588 million in 1955. After tax deductions, corporation profits in 1955 actually showed an increase of 30% over 1954!

Those who live on unearned income, or from dividends, got

14% more than in 1954. These are the people, incidentally, who get a tax credit of 20% of total dividends received from Canadian corporations.

What could the Minister of Finance have done if he had wanted to redistribute Canada's wealth just a little more equitably? By increasing corporation taxes, and by abolishing the fantastic 20% tax exemption given to those receiving dividends from Canadian corporations, the Minister would have had the means to help Canadians in the lower income brackets in any of the following ways. He could, for example, have reduced the general 10% sales tax on such necessities as clothes, shoes, household effects, etc., thereby making these everyday essentials cheaper for those in the lower income brackets — some, who are not even making enough to pay income taxes. He could have removed the 3% floor on medical expenses, to provide urgent relief to those who find it difficult to meet family medical bills. Or he could have reduced the personal income taxes of those in the lower income groups.

Indeed, if the Minister was really interested in achieving an equitable tax system, he could have removed the \$60 ceiling on the present social security tax and made it a graduated tax according to ability to pay. This would have corrected the abuse which results in Canadians with taxable income of \$3,000 paying exactly the same social security tax as Canadians receiving \$25,000, \$50,000 or \$100,000 or more. The Minister, however, preferred not to do any of these things.

DOUBLE STANDARDS

STEEL INDUSTRY SURVEY...

A 15% WAGE INCREASE FOR THE STEEL WORKERS WILL BOOST STEEL PRICES \$250 A TON!

LABOR WILL BE BLAMED FOR THE PRICE INCREASE!

THE WORKERS GET A 15% WAGE INCREASE AND THE PRICE OF STEEL IMMEDIATELY GOES UP \$735 A TON

\$250 FOR YOU FIVE BUCKS FOR ME!

LABOR IS BLAMED FOR THE PRICE INCREASE!

Memo To Readers

Owing to the Easter Holidays, and the inability of the Editorial personnel to meet next week's deadline, *Le Travail* will not be published next Friday April 6th.

Publication will be resumed the following Friday April 13th.

We take this opportunity of extending our Easter Greetings to all our readers.

THE MANAGEMENT.

Union Has Sliding Scale For Dues

LONDON (CPA) — A sliding scale for dues, by which union contributions will be tied to wage rates, has been initiated by a British building workers union. The innovation, made because of sharp decline in union funds, received a three-to-one vote of approval of the membership.

Members of the Amalgamated Union of Building Trade Workers will pay a certain proportion of their hourly pay rate as their dues contribution. In the case of craftsmen this will be a weekly contribution to the union of one-third of their hourly rate while laborers will pay one-quarter of their hourly rate.

This move will have the effect of raising the present union dues of craftsmen by 25%. The Executive Council of the AUBTW has also been empowered by the membership to vary contributions from time to time on this sliding scale basis.

DuPont Profits Jump Sharply

TORONTO (CPA) — The Du Pont Co. of Canada Ltd., formed through an enforced breakup of Canadian Industries Ltd. in 1954, showed a sharp increase in profits during its first complete year of separate operation, according to the company's annual report.

Net profit for the year ended December 31, 1955 totalled \$6,368,976 compared with \$4,213,000. The 1954 profit figure is calculated from actual earnings in the second half of 1954 and the estimated profit in the first half of that year.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

SENIORITY.

In answer to many members' inquiries in regard to the seniority clause we are publishing this week certain clauses of Article 18 of the collective labor agreement signed last September with Canadian Vickers Limited.

If you have failed to secure your copy of the agreement in attractive booklet form, we would suggest that you clip these items from the column and keep them for future reference.

Article 18 — paragraph (h) reads:

When an employee has completed 90 days with the Company, he shall become a regular employee and seniority shall be counted as of the first day of service in a given trade or occupation in any department.

If he transfers to another trade or occupation in any department of the Company, his seniority shall be maintained.

Article 18 — paragraph (i) reads:

An employee will maintain his seniority based upon length of service, except in the following circumstances:

1—An employee with service of one year or less will lose his seniority if laid-off for a longer period than 6 months.

2—An employee with service of 1 year to 2 years will lose his seniority if laid off for a longer period than 9 months.

3—An employee with service of 2 or more years will lose his seniority if laid-off for a period of 1 year or longer.

APRIL DANCE.

Members are advised that tickets for the dance to be held on Saturday April 14th are now on sale and may be secured in advance from your union office or from your departmental union Steward.

This dance and social evening is being sponsored jointly by The Machine Shop Workers

Union CCCL and the National Union of Vickers Employees CCCL and will take place in our Union hall at 4937 Notre-Dame Street East. The date is Saturday April 14th and the time 8:00 p.m.

A first class orchestra will provide the music and refreshments will be served. Television entertainment will be available for TV fans. The advance demand for tickets assures a large crowd to take in the dance.

POINTED PARAGRAPHS.

The massive pot holes in the parking grounds should be filled with cinders. The water from melting snows and ice is a foot deep in some spots.

Whatever happened to the raffle for which dozens of tickets were sold by the miniature Sherlock Holmes?

And we have definitely confirmed that the buying of hockey tickets from this same little man entitles you to get away with infractions of company rules!

When a worker made a claim to recover his lost watch which was returned by the finder to the policeman on duty on Ship 253, he had to undergo a routine third degree, the "opinion of the law" even requiring him to give the watch's serial number. How many watch owners know their serial numbers?

NEWS NOTES

Rubber Products Industry Plants — In 1954 there were 73 plants in Canada mainly engaged in making rubber products; 38 in Ontario, 29 in Quebec, 4 in British Columbia, and 1 each in Newfoundland and Alberta.

KNOW THE FACTS! READ YOUR UNION PAPER REGULARLY!

Raiding Denounced By Canadian Labor Leaders

Two prominent Canadian labor leaders have voiced their protest against the raiding tactics of some unions and have gone on record as denouncing such moves.

In a joint statement issued January 20, Claude Jodoin, President of the T.L.C. and Donald MacDonald, secretary-treasurer of the C.C.L., said:

"The conduct of raids, in an effort to entice workers from one union to another, is completely contrary to the spirit of unity and co-operation. On behalf of both the Trades and Labor Congress of Canada and the Canadian Congress of Labor, which will shortly unite in the Canadian Labor Congress, we deplore the action of those who are attempting to split the employees of Montreal Tramways and we call upon the workers to stand united with their one million fellow workers in our two Canadian congresses."

EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA